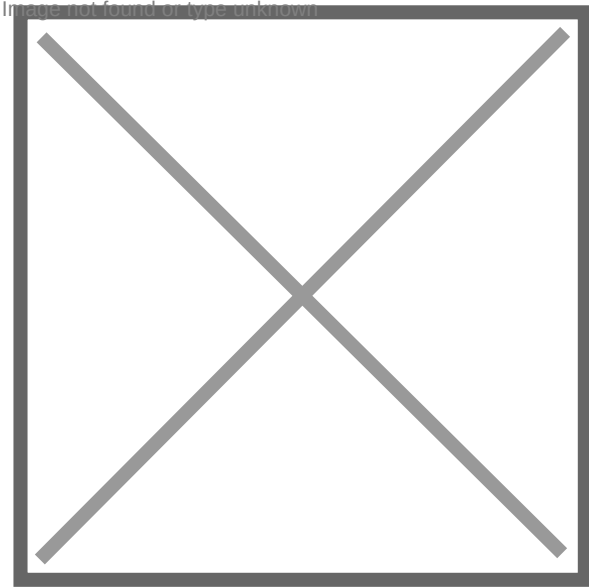




Difference : mariage en france et mariage en suisse

Par **ciridwen**, le **11/12/2008** à **11:23**

BonjourrrrrNous somme tout 2 de nationalité française, mais nous vivons en suisse, et avons eu une petite fille ensemble.rnrnS'il y avait des différences si on se mariait en France ou en suisse svp ?rnrnEt quel sont t'ils svp ?rnrnMerci d'avance

Par **Tisuisse**, le **11/12/2008** à **11:52**

Bonjour, rnrnrIl vous faut vous renseigner auprès de votre ambassade ou de votre consulat car les droits du mariage suisse ne s'applique qu'aux citoyens suisses et non aux ressortissants étrangers même si ces derniers se sont mariés au pays de Guillaume Tell. De toute façon, même si votre fille est née en Suisse, cela ne lui donne pas automatiquement le titre de "petite suisse".

Par **ciridwen**, le **11/12/2008** à **11:53**

merci :-)

Par **Mirellwa**, le **17/02/2015** à **08:24**

Bonjour,

Je voulais savoir qu'elles étaient les principales différences entre la suisse et la france pour le mariage. Surtout aux niveaux administratif/fiscalité et dissolution ?

Est-il possible que vous m'aidiez?

En vous remerciant

Cordialement

Mme Mirella